

Subventions à des associations sportives - Contrat sportif «ambassadeur de la Ville» et attribution d'une bourse à David MATAM

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Commission des Sports, réunie le 23 novembre 2010 propose la répartition des subventions suivantes :

1 - Programme «manifestations sportives»

- **CRSU Sport Universitaire** 500 €
Organisation du championnat de France Universitaire de cross le
11 décembre à La Malcombe

En cas d'accord, la dépense de 500 € sera imputée au chapitre 65.40/6574.4822 CS 20300.

2 - Programme «animations»

- **Vesontio Sport** 4 500 €
Participation au financement des centres de loisirs sportifs de
vacances et à la mise en place de l'école multisports à la rentrée 2010

En cas d'accord, la dépense de 4 500 € sera imputée au chapitre 65.40/6574.4825 CS 20300.

3 - Programme «Participation aux Compétitions Nationales»

Amicale Cycliste Bisontine	Equipe en Division 2	Complément	8 000 €
Besançon Basket Club BBC	Equipe minime en National		3 500 €
Besac'RC	Animations scolaires + 2 équipes jeunes en National, Equipe en N3 masculins		11 000 €
BVB	Programme d'animation et de formation		7 000 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **29 500 €**, sera imputée au chapitre 65.40/ 6574.4824 CS 20300.

4 - Programme «Sport Ensemble» : pratique sportive et intégration dans les clubs sportifs des personnes en situation de handicap

En complément du soutien apporté par les délégations au fonctionnement et aux actions des associations spécialisées dans le domaine du handicap, la Ville entend encourager les initiatives des clubs sportifs bisontins favorisant l'accès à la pratique sportive et l'implication dans les clubs des personnes en situation de handicap.

En collaboration avec l'Office Municipal du Sport, la Délégation au Sport a souhaité réserver une partie de l'enveloppe du programme «sport amateur» à l'attribution de subventions aux clubs bisontins engagés vers ces objectifs : adaptation ou création d'activités sportives, formation spécialisée des cadres, accueil adapté dans les activités ou les manifestations, promotion dans les instances dirigeantes,...

Un recensement d'initiatives a été opéré et étudié par le Comité Directeur de l'OMS et la Commission des Sports qui proposent de retenir les dossiers des 10 associations suivantes :

- Entre Temps (escalade) 1 000 €
- La Décoche (tir à l'arc) 1 000 €

- SNB pour le Besathlon	1 000 €
- PSB Aikibudo	1 000 €
- Besançon Doubs Hockey Club BDHC	1 000 €
- Pétanque de Saint-Ferjeux	1 000 €
- Besançon Basket Club	1 000 €
- Club Alpin Français	1 000 €
- AS Palente Orchamps Hand Ball	1 000 €
- La Française Haltérophilie	1 000 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **10 000 €**, sera imputée au chapitre 65.40/ 6574.4823 CS 20300.

5 - Programme «Sportifs de Haut Niveau Ambassadeurs de Besançon»

Le Conseil Municipal du 30 septembre 2010 a adopté le principe du programme «sportifs ambassadeurs» et la mise en œuvre d'un partenariat avec des sportifs de haut niveau bisontins engagés dans des démarches ambitieuses et visant notamment la participation aux Jeux Olympiques de Londres 2012.

Une première liste de 5 sportifs bisontins avait été retenue pour signature des contrats et attribution de bourses : Reina Flor OKORI, Morgan KNEISKY, Linda MARGUET, Didier PAIS et Khédafi DJELKHIR.

Après examen de nouvelles demandes, la Commission des Sports propose de retenir la candidature de David MATAM, haltérophile du club La Française, de conclure avec lui une convention de partenariat pour la période 2010/2012 et de lui attribuer une aide de 3 000 € représentant le premier versement de la bourse de la saison 2010/2011.

En cas d'accord, la dépense de **3 000 €** sera imputée au chapitre 65/40.6574.4824 CS 20300.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer les subventions indiquées ci-dessus pour la saison 2010/2011
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants 2010/2011 aux Contrats de Développement Sportif
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le contrat de partenariat à intervenir avec David MATAM et à décider le versement dans ce cadre d'une subvention de 3 000 € représentant le premier versement de la bourse de la saison 2010/2011.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.